



Mairie de Flayosc

RÈGLEMENT DES EPREUVES 5 ET 10 KM

La Foulée Flayoscaise – dimanche 3 novembre 2024

L'inscription à « *La Foulée Flayoscaise* » implique la connaissance et l'acceptation du règlement général conforme aux règles de la Fédération Française d'Athlétisme.

1°) **Toutes les courses** : sont ouvertes aux licenciés et non licenciés FFA, hommes et femmes et se feront à allure libre. (**Maximum 1h00 sur le 5km, 1h30 minutes sur le 10km**) **chronométrage électronique** sur les deux courses.

2°) **Départs et arrivées** : le 5 km et le 10 km au lieu-dit le Michelage à Flayosc.

3°) **Horaires de départ** : Les 2 courses seront ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes :

- 10h00 course de 5 km (à partir de 15 ans hommes et femmes, catégories minimales à masters) et course de 10 km (à partir de 16 ans hommes et femmes, catégories cadets à masters).

4°) **Droits d'engagement** : 5 et 10 km : Le montant de l'inscription sera de 12 euros avant le jour de la course et de 15 euros sur place.

5°) **Renseignements et inscriptions** :

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 1^{er} décembre 2023 et seront closes le 8 mars 2024.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir un certificat médical spécifique, mentionnant « *apte à la course à pied en compétition* » et datant de moins d'un an, ou bien la photocopie d'une licence FFA ou FFT en cours de validité.

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

1/- par paiement sécurisé via la plateforme :

<https://chronosports.fr/evenement/fouleeflayoscaise-2024/>

2/- en renvoyant le formulaire papier d'inscription, accompagné du règlement chèque uniquement (à l'ordre du TRESOR PUBLIC) **avant le 1 novembre 2024** à l'adresse suivante : Mairie de Flayosc, Avenue Angelin German BP 35 83780 FLAYOSC

3/- Sur place, le jour de l'épreuve, en remettant le formulaire papier d'inscription et en s'acquittant du prix par espèce (appoint conseillé) ou chèque (à l'ordre du TRESOR PUBLIC). L'inscription sur place ne sera possible que si les conditions de la crise sanitaire nous le permettent. Nous vous encourageons à procéder à l'inscription en ligne.

Pour tout renseignement concernant l'inscription, le coureur peut adresser un mail à jeanmichel.henry@flayosc.fr

Les informations demandées sont nécessaires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la mairie. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, le concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant.

Ses coordonnées pourraient être cédées à des partenaires proposant ce même type d'événement. Si le coureur ne le souhaite pas, il est invité à en informer l'organisation par mail : jeanmichel.henry@flayosc.fr

Le dossier d'inscription sera considéré comme complet et fera donc l'objet d'une validation dès lors qu'il comportera :

- tous les champs du formulaire d'inscription dûment remplis (le défaut d'information sur le document entraîne systématiquement son rejet) ;
 - le certificat médical ou la licence sportive (un contrôle de ces documents se fera lors du retrait des dossards) ;
 - le règlement des frais d'inscription.
- Tout dossier incomplet sera rejeté.

Retrait des dossards et inscriptions : Sur place directement à l'aire de Michelage le dimanche 10 mars 2024 à partir de 8h30.

Impératif : les inscriptions seront closes 30 minutes avant le départ de la course. **Limité à 400 coureurs : 250 sur le 10km et 150 sur le 5km.** Les participants mineurs non licenciés FFA devront être munis à l'inscription d'une autorisation parentale et d'un certificat médical conforme de moins d'un an pour participer aux épreuves. Les participants majeurs non licenciés FFA devront être munis d'un certificat médical de moins d'un an attestant de leur aptitude à la course à pied en compétition.

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/article/Le-certificat-medical>

Nous vous remercions de vous inscrire à l'avance, afin de faciliter l'organisation de la course.

Annulation et remboursement

Toute annulation d'inscription doit être faite :

- par e-mail à jeanmichel.henry@flayosc.fr- ou par courrier avec accusé de réception à Mairie de Flayosc, Avenue Angelin German BP 35 83780 FLAYOSC
- Aucun désistement ne sera pris en compte par téléphone.

Les cas d'annulation d'inscription ne concernent que les cas d'accident ou de maladie grave du participant qui doivent être justifiés par un certificat médical signé et tamponné par le médecin. Les demandes d'annulation d'inscription seront prises en compte jusqu'au 10 octobre 2021. Sauf cas de force majeure (hospitalisation ou autres cas graves) concernant le participant. Le traitement des demandes de remboursement se fera trois mois après la manifestation au maximum.

Montant des remboursements :

- Avant le 15 octobre 2024 : 50 %
- Après le 15 octobre 2024 : aucun remboursement ne sera effectué.

6°) Catégories hommes et femmes

Les Catégories d'âge 2023 / 2024

(elles sont valables du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)

CATEGORIE		CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters		VE	1989 et avant
Courses non ouvertes aux catégories inférieures			
Cadets	U18	CA	2007 et 2008
Minimes	U16	MI	2009 et 2010
Benjamins	U14	BE	2011 et 2012
Poussins	U12	PO	2013 et 2014
Éveil Athlétique		EA	2015 à 2017
Baby Athlé		BB	2018 et après

Détails des catégories Masters Hommes et Femmes

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Master 0	M0	1989 - 1985
Master 1	M1	1984 - 1980
Master 2	M2	1979 - 1975
Master 3	M3	1974 - 1970
Master 4	M4	1969 - 1965
Master 5	M5	1964 - 1960
Master 6	M6	1959 - 1955
Master 7	M7	1954 - 1950
Master 8	M8	1949 - 1945
Master 9	M9	1944 - 1940
Master 10	M10	1939 et avant

7°) **Contrôle** : **Chronométrage électronique**. Des commissaires de course sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours.

8°) **Sécurité** : assurée par des signaleurs, par la police municipale, les pompiers. Les vélos, rollers etc, sont interdits sur le circuit (sauf organisation).

La circulation automobile est réglementée par arrêté départemental sur le parcours.

9°) **Parcours** : Le parcours a lieu sur l'Eurovélo n°8, dite aussi « *Ancienne Voie Ferrée* ».

Les parcours sont entièrement balisés, sans difficulté aucune. Le parcours est entièrement goudronné.

10°) **Ravitaillement** : eu égard à la crise sanitaire, la fédération française d'athlétisme nous demande de ne pas proposer de ravitaillement sur les courses d'une distance inférieure à 10km.

11°) **Dossards** : Ils devront être portés devant en entier, tenus par au moins deux épingles non fournies.

Tout coureur qui abandonne se verra retirer son dossard.

12°) **Assurances** : responsabilité civile : les organisateurs seront couverts par une police d'assurance souscrite sous le numéro 40007227Y (numéro souscripteur auprès de Groupama).

Individuelle accident : les licenciés bénéficieront de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

13°) **Classements et récompenses**

Pour chaque parcours seront récompensés :

- au classement scratch, les 3 premières dames et les 3 premiers messieurs,
- les premières femmes et premiers hommes de chaque catégorie

Attention. Course limitée à 150 coureurs sur le 5km, 250 coureurs sur le 10km.